C A N A D A **R É G I E D E L' É N E R G I E**

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : R- 4210-2022

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5) ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

Demanderesse

AFFIRMATION SOLENNELLE DE MME STÉPHANIE CARON
[Article 29 du *règlement sur la procédure de la régie de l'énergie* (RLRQ., c. R-6.01 r 4.1)]

Je, soussignée, **STÉPHANIE CARON**, Cheffe - Affaires règlementaires et tarifaires (Distribution), Direction - Affaires réglementaires, tarifaires et services de transport d'électricité, Hydro-Québec, Complexe Desjardins, Tour Est, 15e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Les informations relatives à Hydro-Québec contenues aux pièces déposées au soutien de la demande dans le présent dossier, soit les pièces HQD-1, document 1 (B-0007), HQD-2, document 1 (B-0008), HQD-2, document 2 (B-0009), HQD-2, document 2.1 (B-0010), HQD-2, document 3 révisé (B-0020), (les « **Pièces** »), ont été préparées en partie sous ma supervision et mon contrôle ;

2. J'ai une connaissance des faits relatifs à Hydro-Québec contenus aux Pièces ;

3. Tous les faits allégués par Hydro-Québec aux Pièces sont vrais et valent comme mon témoignage écrit en la présente instance.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,
ce 24 novembre 2022

(s) Stéphanie Caron

STÉPHANIE CARON

Déclaré solennellement devant moi par vidéoconférence,
à Saint-Bruno, Québec, ce 24 novembre 2022

(s) Julie Lefebvre

Julie Lefebvre # 167 390
Commissaire à l'assermentation
pour le Québec